
Non à la consommation foncière sans fin, et notamment dans le cadre de la ligne LGV Lyon Turin

La Chambre régionale d'Agriculture Rhône-Alpes, réunie en session le 23 septembre 2013, :

- ▶ **Dénonce** l'incohérence pour l'Etat à s'engager à réduire de moitié l'artificialisation des terres d'ici 2020 **(1)** alors qu'il engage des travaux qui vont déclasser plusieurs milliers d'ha de terres agricoles souvent à haut potentiel, traversant les départements du Rhône, de l'Isère et de la Savoie.
- ▶ **Exprime son opposition** au projet de LGV Lyon Turin en l'état et **conteste** sa gouvernance qui ignore toute concertation sur l'impact agricole et agro-alimentaire d'un tel projet. **(2)**
- ▶ **Dénonce** la Déclaration d'Utilité Publique signée en plein mois d'août en catimini et **demande de réexaminer** la proposition de la Cour des Comptes d'amélioration de la ligne existante. **(3)**

D'une façon plus générale, la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes dénonce le double discours sur la réduction de la consommation de terres agricoles : réduction de 50 % sur l'artificialisation des terres d'ici 2020 d'une part, compensation écologique du double des superficies artificialisées d'autre part qui pourrait ainsi conduire à une hausse de la consommation de 150 % in fine. **(4)**

(1) L'État en Rhône-Alpes s'engage dans une stratégie destinée à lutter contre la consommation foncière abusive » ... *conformément à* « l'ambition de réduire de moitié l'artificialisation des terres d'ici 2020 », « La stratégie foncière régionale de l'État sera portée auprès des différents acteurs de la planification territoriale le long de toute la durée du projet, de l'amont à l'aval (notes d'enjeux, porté à connaissance, contrôle de légalité, mise en oeuvre, évaluation...). » [sources SGAR Rhône-Alpes novembre 2012]

(2) L'Etat s'était engagé à constituer et réunir une commission de concertation sur l'impact agricole du projet de LGV Lyon Turin, en préalable à la DUP signée le 23 août 2013. Cet engagement n'a pas été tenu - l'une des réserves du commissaire enquêteur portant justement sur cette carence.

(3) La Cour des Comptes dans son référé du 1^{er} août 2012 recommandait de « ne pas fermer l'alternative consistant à améliorer la ligne existante ». Le rapport de la Commission Mobilité 21 du 21 juin 2013 « s'interroge sur l'urgence de ce chantier ».

(4) La profession agricole a inscrit dans son PAR - Projet Agricole Régional - l'objectif de « stabiliser la surface de foncier agricole productif ».

Contact : Anne VERNET - Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes
06 30 60 22 54 - av@rhone-alpes.chambagri.fr

❖ L'AGRICULTURE DE RHONE-ALPES EN QUELQUES CHIFFRES

- ❖ Une agriculture, marquée par la diversité des productions, qui valorise 1.43 Millions d'ha en Rhône-Alpes, soit 35 % de la superficie totale de la région. Une Surface agricole qui diminue d'année en année : soit une perte de 6% entre 2000 et 2010.
- ❖ 46400 chefs d'exploitations, 19900 actifs familiaux (conjointes, aides familiaux...) et 8000 salariés permanents, auxquels il faut ajouter 9000 équivalents temps plein salariés saisonniers. Avec les entreprises situées en amont et en aval de la production agricole, la filière agricole et agro-alimentaire emploie plus de 128 400 actifs.
- ❖ Un chiffre d'affaire régional de 4 104 millions euros, réalisé par 39 000 entreprises agricoles, réparties sur 8 départements. La taille moyenne des exploitations de Rhône-Alpes est de 37 ha. Avec l'ensemble de la filière agro-alimentaire, le chiffre d'affaire régional du secteur agricole et agro-alimentaire pèse 13 111 millions d'euros.

Sources : Agreste octobre 2012

En savoir plus : rendez-vous sur www.rhone-alpes.synagri.com.